

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

13 février 2015

## La souscription de produits financiers sur Internet

**Passer un ordre d'achat d'action ou investir sur un fonds d'investissement, c'est possible à toute heure grâce à Internet. Mais en contrepartie de cette liberté, les épargnants doivent prendre des précautions.**

La souscription de placements financiers sur internet est de plus en plus souvent proposée par les établissements financiers. Cependant, en contrepartie de la possibilité d'investir sans rencontrer un véritable conseiller, les épargnants se doivent d'être prudents. Il est important de bien répondre aux questions posées sur le site internet et de lire attentivement la documentation accessible, en particulier sur le risque des placements proposés.

Pour vous aider à bien investir sur internet, regardez la vidéo de l'émission Consomag réalisée par l'Institut national de la consommation (INC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF).

LA SOUSCRIPTION DE PRODUITS FINANCIERS SUR INTERNET

YouTube est désactivé. [Autoriser](#)

## Mots clés

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS


LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

BIEN INVESTIR

17 janvier 2025

Lettre Epargne Info  
Service n°45 - Janvier  
2025



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

14 janvier 2025

L'AMF et l'ACPR  
mettent en garde le  
public contre les  
activités de plusieurs  
acteurs qui proposent  
en France des  
investissements sur le  
Forex et sur des  
produits dérivés sur...



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

10 janvier 2025

Crypto-actifs :  
l'Autorité des marchés  
financiers met en  
garde le public contre  
les activités de  
plusieurs acteurs non  
autorisés



## Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02